



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/JAN/010	OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL TERRITORIAL – ANNEE 2017
Date du conseil municipal 23/01/2017	
Date de la convocation 16/01/2017	
Date de l'affichage 16/01/2017	

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 16 janvier 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Claude GODART, représenté par Roger CIPRÈS
- Didier MOREAU, représenté par Anne-Marie OLAS
- Alain VELLER, représenté par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Michel VEUX
- Samira BOUJIDI, représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Serge SAUSSIÉ, représenté par Jean-Pierre GABARROU

Monsieur André PALANCADE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170123-2017-JAN-010-DE
Date de télétransmission : 27/01/2017
Date de réception préfecture : 27/01/2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

Fixe ainsi qu'il suit le tableau du personnel pour l'année 2017 :

GRADES OU EMPLOIS	Cat.	Effectif budgétaire	Effectifs pourvus	
			Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	Dont pourvu à temps non complet
Filière administrative				
Directeur Général des Services	A	1	1	
Attaché principal	A	2	1	
Attaché	A	6	6	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	6	3	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	0	
Rédacteur	B	6	4	
Adjoint administratif ppal de 1ère classe	C	9	8	
Adjoint administratif ppal de 2ème classe	C	25	15	
Adjoint administratif	C	18	9	
TOTAL		75	47	0

			Effectifs pourvus	
Filière technique				
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	1	1	
Technicien principal de 1ère classe	B	3	3	
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	
Technicien	B	2	2	
Agent de maîtrise principal	C	4		

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170123-2017-JAN-010-DE
Date de télétransmission : 27/01/2017
Date de réception préfecture : 27/01/2017

			Effectifs pourvus	
Filière Police municipale				
Chef de service de police municipale	B	1	0	
Chef de police	C	1	0	
Brigadier-chef principal	C	1	0	
Brigadier	C	2	1	
Gardien	C	2	1	
TOTAL		7	2	0
Filière médico-sociale				
Puéricultrice cadre de santé supérieur	A	1	0	
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1	
Educateur principal de jeunes enfants	B	2	1	
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	
Assistant socio-éducatif	B	1	0	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	2	1	
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe	C	23	11	1
Agent social principal de 2ème classe	C	6	1	
Agent social	C	14	1	
		52	17	1
Filière animation				
animateur principal de 1ère classe	B	2	1	
animateur principal de 2ème classe	B	1	1	
Animateur	B	7	5	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	7	4	
Adjoint d'animation	C	18	12	
TOTAL		35	23	0
TOTAL GENERAL		301	175	5

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170123-2017-JAN-010-DE
Date de télétransmission : 27/01/2017
Date de réception préfecture : 27/01/2017

Agent de maîtrise	C	9	5	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7	6	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	31	23	
Adjoint technique	C	51	32	3
TOTAL		110	78	3
Filière sportive				
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	3	2	
Educateur des APS principal de 2ème classe	B	2	0	
Educateur des APS	B	4	2	
Opérateur principal des APS	C	1	0	
Opérateur qualifié des APS	C	1	0	
TOTAL		11	4	0
Filière culturelle				
Bibliothécaire	A	1	0	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	B	2	1	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	B	1	0	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	4	2	1
Adjoint du patrimoine	C	3	1	
TOTAL		11	4	1

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170123-2017-JAN-010-DE
Date de télétransmission : 27/01/2017
Date de réception préfecture : 27/01/2017

NON TITULAIRES SUR EMPLOI PERMANENT		effectifs budgétaires pourvus	dont TNC
Attaché	A	1	
Adjoint administratif	C	2	
Adjoint technique	C	1	
Assistants maternelles		12	
TOTAL		16	

CONTRATS AIDES		Effectifs	Effectifs pourvus
Emplois d'avenir		5	3
TOTAL		5	3

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		Effectifs pourvus
Contrat d'apprentissage		1
TOTAL		1

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 janvier 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170123-2017-JAN-010-DE
Date de télétransmission : 27/01/2017
Date de réception préfecture : 27/01/2017



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170123-2017-JAN-010-DE
Date de télétransmission : 27/01/2017
Date de réception préfecture : 27/01/2017